FICHE D'INSCRIPTION À REMPLIR LISIBLEMENT FASS (1) Selon éligibles du députe du des
NOM GRADE
Adresse
Code Postal Ville.
N° de licence
Date de naissance
Adresse mail
Tél port Tél dom
Le professeur de judo sera responsable de l'enfant à partir du moment ou l'enfant arrive dans la salle et uniquement pendant son cours.
En cochant cette case vous acceptez que l'image de l'adhérent puisse être utilisée et / ou diffusée à des fins promotionnelles par le Club ou l'Ecole de Judo (modalités disponibles sur demande ou sur le site)
Signature des parents ou du tuteur légal précédée de la mention « lu et approuvé » ADIDAS AVEC LOGO BRODÉ « ÉCOLES DE JUDO »
COULEURS COULEU
UNIQUE CLUB AFFILIÉ JUdo Club Londais 83 N FRANCE I





OBLIGATOIRE **LICENCE + ADHÉSION AU CLUB** 66 € Par adhérent

Chèque à l'ordre de

Judo Club La Londe

COURS DE JUDO (Tarif dégressif famille) 180 € ou 3 x 70 € 1èr adhérent 160 € ou 3 x 60 € 2ème adhérent 3ème adhérent et + 120 € ou 3 x 45 €

Chèque à l'ordre de Ecole de Judo Franck Lefebvre

Possibilité d'échelonner le règlement en 3 chèques remis à l'inscription et selon les modalités suivantes :

- 1 chèque sera encaissé au comptant
- · 1 chèque sera encaissé au 30 décembre
- · 1 chèque sera encaissé au 30 mars

Le paiement en espèces est accepté uniquement dans sa totalité à l'inscription

Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité. Le paiement annuel ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

Pour les mineurs: 1 ATTESTATION SANTÉ après avoir renseigné le QUESTIONNAIRE SANTÉ SPORT

(QS-SPORT) (1) relatif à l'état de santé du mineur si toutes les réponses sont « NON ».

1 CERTIFICAT MÉDICAL datant de moins de six mois attestant de l'absence de contreindication à la pratique du judo.

Pour les majeurs: 1 CERTIFICAT MÉDICAL datant de moins d'un an pour les nouveaux.

1 ATTESTATION SANTÉ dans le cas d'un renouvellement de Licence si la personne maieure est en mesure d'attester avoir répondu « NON » à toutes les rubriques du QUESTIONNAIRE SANTÉ SPORT (1). Dans le cas contraire un CERTIFICAT MÉDICAL attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du judo en loisir ou en compétition datant de moins de six mois.

(1) Le QS-SPORT est strictement confidentiel et ne doit pas être remis au Club.

L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS POUR UNE INSCRIPTION EST DISPONBLE EN SCANNANT LE QRCODE

SAISON 2023 / 2024

SENIAKY STUDD ZADDUSKY

HORAIRES

À CONSERVER PAR LES PARENTS





RÉGLEMENT INTÉRIEUR

À SIGNER

	LUNDI	JEUDI
MATERNELLES (3/5 ANS)	LA LONDE Judo 17h00 à 17h45	LA LONDE Judo 17h00 à 17h45
PRIMAIRES (6/11 ANS)	LA LONDE Judo 17h45 à 18h45	LA LONDE Judo 17h45 à 18h45
ADO, ADULTES (12 ANS ET +)	LE LAVANDOU Judo 19h00 à 20h30 (Salle du COSEC)	LA LONDE Judo 18h45 à 20h15

NOMBREUSES ANIMATIONS POUR LES ENFANTS TOUTE L'ANNÉE



Stages pendant toutes les vacances scolaires, Tournois des Petits Samouraïs (compétitions entre nos 8 Ecoles de Judo et d'autres Clubs invités), spectacle de Noël, animation avec athlète de l'Equipe de France, passage de grades, gala de fin d'année, fête de fin de saison.



G 06.73.24.31.51



franck_lefebvre@hotmail.fr



Ecole de Judo Lefebvre & Darbelet



Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours ou à pénétrer dans le dojo pendant les séances.

Art 2 :

Les enfants seront changés dans les vestiaires et attendront calmement le début de leur cours dans le couloir ou le lieu prévu à cet effet.

Art 3:

Les parents devront vérifier que les ongles des mains et des pieds soient propres et bien coupés afin d'éviter les griffures.

Pas de barrette en fer dans les cheveux ! Les cheveux doivent être attachés et relevés et il est recommandé de retirer les boucles d'oreilles ou de les protéger avec un sparadrap.

Un kimono propre est de mise.

Art 4:

Une gourde ou petite bouteille d'eau à garder au bord du tatami afin d'éviter les allées et venues aux toilettes.

Art 5:

Pour se rendre des vestiaires au dojo où aux toilettes, Il est obligatoire de porter des tongs ou croks afin d'éviter de transporter les microbes des WC sur le tatami et de glisser.

Art 6:

Le professeur est déchargé de la responsabilité des enfants dès la fin du cours. Les parents doivent venir chercher les enfants à l'heure ou prévenir en cas d'empêchement afin que nous les gardions à l'intérieur du dojo.

Art 7:

Pour les plus grands, prévoir une petite trousse à pharmacie avec élastoplaste, bandage, pansements...

Art 8:

Tout licencié au club s'engage à respecter le règlement intérieur et toute autre consigne verbale ou affichée, ponctuellement ou définitivement émanant du club et/ou de la mairie.

LE.

SIGNATURE.

















